

Homme à tout faire

Responsabilités générales :

L'homme à tout faire assure l'entretien général de la machinerie et des installations. Répare, nettoie et exécute plusieurs tâches connexes.

Responsabilités spécifiques :

- ✓ Vérifier le bon fonctionnement de la machinerie tel que les conditionneurs à neige et autres;
- ✓ Déterminer la nature des défauts et des défaillances en vue de préciser l'ampleur des réparations à effectuer;
- ✓ Ajuster l'équipement et réparer ou remplacer les pièces, les installations ou les éléments défectueux, à l'aide d'outils manuels ou mécaniques;
- ✓ Nettoyer et lubrifier l'équipement et effectuer d'autres travaux d'entretien courant;
- ✓ Lorsque vient le temps de faire de la neige artificielle, s'assurer que les pompes fonctionnent bien;
- ✓ Opérer l'équipement de neige artificielle;
- ✓ Ajuster les canons à neige;
- ✓ Nettoyer et réparer les canots rafting-tornado;
- ✓ Rénover, construire ou démolir tout bâtiment ou infrastructure pour l'entreprise;
- ✓ Exécuter d'autres travaux routiniers d'entretien et de réparation tels que la peinture;
- ✓ Régler les systèmes de chauffage, de refroidissement, de ventilation, de plomberie et le système électrique, et y faire des réparations mineures, et contacter son supérieur immédiat;
- ✓ De plus, sur demande, effectuer toute autre tâche connexe pouvant relever de cet emploi;
- ✓ Peut également être appelé, pour le bon fonctionnement de l'entreprise, à modifier temporairement ou sur une base régulière les tâches du poste pour des raisons telles qu'une restructuration, changement des groupes de travail, etc.¹

¹Tous droits réservés. 2004 - La Pente des Pays d'en Haut (1985) Inc. Piedmont, QC